

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND
Séance du 8 juillet 2024**

Le 1^{er} juillet 2024, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 8 juillet 2024 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et quatre, le 8 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absent : Dimitri BOUVIER

Absent excusé : Didier De AMORIN qui donne pouvoir à Gaëlle FLOCH

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

15/2024 : Délibération budgétaire modificative du chapitre 21 au chapitre 23

16/2024 : Mise en œuvre des dispositions de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 relatifs au temps de travail

17/2024 : Autorisation au maire à signer un prêt bancaire pour les travaux de la traversée de Montchenot

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2024 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération demandée par la Communauté Urbaine du Grand Reims sur la lutte des déchets abandonnées.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

15/2024 : Délibération budgétaire modificative du chapitre 21 au chapitre 23

Le maire explique aux conseillers la nécessité d'alimenter le chapitre 23 (règlement des avances versées sur travaux) afin de pouvoir régler la facture d'avance d'Eurovia. Le chapitre 21 du budget concerne les travaux et investissements.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

16/2024 : Mise en œuvre des dispositions de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 relatifs au temps de travail.

Les services de la Préfecture demande aux communes de bien vouloir entériner les dispositions de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 relatifs au temps de travail. Ces dispositions concernent le respect du temps de travail annuel de 1607 heures et l'annulation de toutes les dérogations existantes, notre commune les appliquant déjà pour les employés communaux.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

17/2024 : Autorisation au maire à signer un prêt bancaire pour les travaux de la traversée de Montchenot

Le maire annonce aux conseillers que l'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie participe à la rénovation de la traversée de Montchenot à hauteur de 711 443 €. Il rappelle aux conseillers que la commission des Finances a préconisé de souscrire un prêt de trésorerie pour financer la TVA des travaux de Montchenot qui s'élève à environ 400 000 € récupérable à N+2. Jean-Pierre Cocquelet, adjoint aux finances, a contacté plusieurs organismes bancaires et la commission propose de souscrire auprès la Caisse Régionale de Crédit Agricole un prêt de 400 000 € dont le montant est modulable. (Taux Euribor 3 mois + 1,10%, + 0,20 % de commission d'engagement)

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

18/2024 : Autorisation au maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Le maire explique aux conseillers que la Communauté Urbaine du Grand Reims propose aux 143 communes d'adhérer et de signer une convention avec CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés. Cette démarche est exempte de charge financière.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Bibliothèque :

Le maire rappelle la proposition de la commission Travaux d'abandonner le partenariat qui avait été envisagé avec Reims Habitat et de reprendre l'intégralité du projet de rénovation de la bibliothèque et des bâtiments de l'ancienne mairie à son compte. Il est nécessaire de déposer sur la plateforme SPL-Xdemat un appel à candidatures pour recruter un architecte. Les dossiers seront à déposer pour le 1^{er} octobre dernier délai.

Fête patronale :

Le programme est rappelé : installation des forains sur la place, concours de boules le samedi après-midi sous réserve de trouver un organisateur, retraite aux flambeaux le samedi soir avec fanfare, feu d'artifices à 22 h, Food Truck, bal avec DJ. Et le Dimanche après-midi, animation orchestrale, 2 attractions de Star Anim et buvette

Inauguration du Parking La Volière :

Le maire propose aux conseillers la date du 31 août à 10h pour reprogrammer l'inauguration du parking la Volière, initialement prévue le 6 juillet et reportée en raison des élections législatives.

Les invitations seront envoyées dans la semaine.

Devis pour façades et murs :

La commission a contacté quatre entreprises pour des travaux de rénovation de façades de la Mairie, du bâtiment du parking la Volière et de ravalement du mur d'enceinte du parking. Trois devis ont été reçus, le Maire propose de retenir l'entreprise Bach pour un montant de 20 290 € TTC pour la Volière et 8 652 € TTC pour la Mairie.

Église :

Le rapport de Fondasol a été communiqué à la commune et à l'architecte. Nous sommes en attente du diagnostic pour la charpente. Un rendez-vous est prévu le mardi 9 juillet pour faire le point avec l'architecte.

Chemins du Vivant :

Dans la continuité du précédent projet « *Chemins du Vivant* » et afin d'utiliser la totalité de la subvention, il est envisagé de reboiser ou de créer un verger sur la parcelle 66 de 900 m2 de la petite barbarie. Ces nouvelles plantations, toujours en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ne devront pas nécessiter d'entretien lourd. D'autre part, Gaëlle Floch précise que la création d'un verger ne serait pas forcément pertinent du fait de l'éloignement de la parcelle du coeur du village. Nous attendons la proposition du Parc Naturel Régional.

QUESTIONS DIVERSES.

Villages et Coteaux Propres :

Prévu pour le 5 octobre et décalé au 12 octobre en raison de la visite au Sénat

Rénovation du terrain de foot du parc de la Petite Barbarie:

Prévoir un apport de terre végétale devant les cages et du gazon en rouleau sur 2 fois 10 m2 environ

Signalétiques dans le village :

Une étude de faisabilité est en cours avec la société Signature. Dimitri Bouvier contacte les commerces, artisans ou viticulteurs susceptibles d'être intéressés.

Les lieux d'intérêt communaux seront identifiés sur ces panneaux : Mairie, École, Bibliothèque, Jardins Partagés, Tennis-Club, Terrains de Sport, Jardins Partagés, Parc de la Fosse aux prés, Jardin Municipal, Amicale des Chiens de défense, Cimetière, Église, Parcours Forest Fun...

Les conseillers sont invités à lui soumettre leurs idées supplémentaires.

Bulletin municipal :

Estelle collectera les articles après les congés d'été, pour une parution cet automne.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 26 août 2024.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h45



Signature du Maire

Bernard WEILER

Signature du Secrétaire

Estelle COURTEIX